

## « Développer une approche par les parcours suppose de refonder l'Etat social »

Dominique Argoud est sociologue et doyen de la faculté de Paris-Est-Créteil. Il revient sur les origines de la prise en compte du parcours des personnes par les politiques sociales et les limites de cet exercice.

### Union Sociale : Depuis quand les politiques sociales ont-elles commencé à être appréhendées sous l'angle du parcours des personnes ?

**Dominique Argoud :** Le succès des analyses en termes de parcours ne peut être imputable aux seules politiques sociales. Il reflète une tendance de fond dans les sciences humaines et sociales consistant à privilégier des approches biographiques et compréhensives pour mieux appréhender la complexité des comportements humains. Ainsi, on a assisté ces dernières années à un déplacement du centre de gravité de la manière dont est organisée et pensée la vie sociale : à une société et des institutions toutes puissantes, capables de régenter collectivement les trajectoires de vie, succède une attention plus grande portée aux dynamiques conduisant les individus à avoir plus de liberté et à négocier leur parcours de

vie par rapport aux normes dominantes. Cette liberté n'est évidemment jamais totale dans la mesure où elle dépend des ressources des individus, mais elle est malgré tout le signe d'une société moins normative. Il est vrai que les politiques sociales sont aujourd'hui pleinement concernées par cette évolution. Tout a commencé avec l'émergence des dispositifs territorialisés à partir des années quatre-vingt qui ont amené les acteurs sociaux à prendre en compte l'individu dans sa globalité. L'insertion, puis la lutte contre l'exclusion, ont été des vecteurs importants de la prise de conscience des limites d'une approche par catégories, telles que définies par les politiques publiques et les institutions, au profit d'une approche moins statique privilégiant l'analyse des processus, et donc la reconnaissance de la singularité des individus.

### US : Existe-t-il selon vous une contradiction entre cette approche par les parcours et la catégorisation régissant le plus souvent l'accès aux droits ?

**DA :** Très rapidement, selon l'expression d'Isabelle Astier, de « nouvelles règles du social » se sont instituées aboutissant à remettre en cause la pertinence des catégories-cible sur lesquelles se sont construites bon nombre de politiques publiques après-guerre. Un des exemples les plus classiques est la remise en cause à partir de 2005 des catégories opposant « handicapés jeunes », « handicapés adultes » et « personnes âgées » par l'annonce de la suppression à terme des barrières d'âge. Ce dernier exemple est cependant symptomatique de la difficulté de l'exercice : passer d'une approche par les parcours plutôt que par les catégories suppose de refonder l'Etat social. Il ne s'agit pas simplement de rendre plus souple le fonctionnement des établissements et des services pour tenir compte de trajectoires de vie moins linéaires que par le passé. Il faut repenser ce

### Parcours, de quoi parle-t-on ?

Défini par l'« Ensemble des étapes par lesquelles passe une personne » (définition du Larousse), le parcours est avant tout une notion abstraite, continue et personnelle qui se construit en fonction de la réalisation des projets de vie. Il serait inutile de les résumer tant leur diversité annule toute tentative d'exhaustivité. Certains socles sont communs et un parcours comprend plusieurs étapes non déconnectées incluant des phases d'éducation, de scolarisation, d'insertion professionnelle, de maintien dans l'emploi, de soins, de vie affective...



© Michel Lemoine

**« La force de la notion de parcours est qu'elle peut conduire l'Etat social à prévenir plus qu'à guérir. »**

qui fonde la protection sociale pour que cette dernière soit plus en phase avec l'évolution des parcours et des aspirations individuels. Or, il s'agit là d'un vaste et difficile chantier car l'approche par les catégories-cibles

a démontré son efficacité et a structuré les institutions et les pratiques professionnelles. Même si elle est aujourd'hui de moins en moins pertinente, elle offre une forme de sécurité, dont beaucoup auront du mal à se départir pour un horizon perçu comme plus aléatoire.

**US : Quels sont les freins existant à cette logique de parcours et les pistes les plus sérieuses pour les surmonter ?**

**DA :** On est aujourd'hui au milieu du gué. La notion de parcours est de plus en plus utilisée dans le secteur social et médico-social. Mais elle

## De quand date la notion de parcours ?

Le concept de parcours s'est développé de façon assez cloisonnée, d'abord dans le secteur du logement social avec la notion de parcours résidentiel puis dans le dispositif de soins primaires. La notion a été transposée ensuite par les collectivités territoriales dans le secteur social et médico-social en tant qu'outil et stratégie de structuration du dispositif d'accueil, d'aide et de soins aux personnes âgées.

est encore peu arrimée à la question de l'accès aux droits. Il y a là un vrai enjeu dont l'issue n'est pas encore clairement établie. Soit la notion de parcours constitue un vecteur conduisant à déstructurer l'organisation sanitaire et sociale et à reporter sur l'individu la responsabilité de son parcours de vie, soit cette même notion est l'occasion de redéfinir la protection sociale en l'attachant à la personne, et non plus à son statut administratif. Mais dans ce cas, cela suppose un Etat suffisamment fort pour éviter que cette évolution se fasse au détriment des individus les moins armés pour « construire » leur parcours.

**US : Certaines ruptures dans le parcours des personnes sont évitables et d'autres ne le sont pas. Comment accompagner au mieux ces transitions de vie ?**

**DA :** La force de la notion de « parcours » est qu'elle peut conduire l'Etat social à prévenir plus qu'à guérir. Dans le schéma actuel, les politiques sociales sont surtout réparatrices. En prenant appui sur les parcours et projets personnels, celles-ci contribueraient à faire des inévitables événements et ruptures, des parties intégrantes de toute existence humaine. Il serait alors beaucoup plus facile d'agir en amont dès lors où tout changement n'aurait pas des conséquences en termes de modification de statut et de rupture de droits. Ce faisant, une telle évolution serait plus en phase avec les trajectoires de vie des personnes qui sont de plus en plus faites d'allers et retours, et donc de réversibilité. ●

## CNSA et parcours : une réflexion est en cours

Le Conseil de la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie engagera durant les prochains mois une réflexion sur le parcours de vie des personnes en perte d'autonomie. Ses conclusions et préconisations seront présentées en avril 2013. Le Conseil réfléchira à la façon dont la gouvernance et l'organisation du système de santé au sens large doivent évoluer en profondeur pour optimiser les parcours des usagers.

> Pour plus d'informations : [www.cnsa.fr](http://www.cnsa.fr)